



MAIRIE DE BARGES

DEMANDE DE RESERVATION
DE L'ESPACE DE RENCONTRE ET DE LOISIRS

Mme ou M. :
Rue
Ville :
Téléphone.....
Mail.....

Madame, Monsieur,

Vous sollicitez la location de l'espace de rencontre et de loisirs du

.....au.....

✍ J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'accepte cette location aux conditions du tarif et du règlement en vigueur **au jour de l'utilisation**. A ce jour, la délibération du conseil municipal du 03 avril 2025 prévoit :
(Cocher la durée souhaitée)

Habitants de Barges	Extérieurs à la commune
<input type="checkbox"/> 350 € pour le week-end	<input type="checkbox"/> 530 € pour le week-end
<input type="checkbox"/> 190 € pour la journée (hors WE)	<input type="checkbox"/> 310 € pour la journée (hors WE)

✍ **Frais d'électricité** : 25€ pour les mois d'avril à septembre

60€ pour les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars

✍ **Frais de nettoyage particulier** (en cas de nettoyage jugé insuffisant) : 29€/h TTC (facturation au temps passé de remise en état de l'ERL)

✍ **Vaisselle** : La salle peut être louée avec ou sans vaisselle.

Vaisselle : OUI NON

Les prix sont calculés par tranche de couverts aux conditions du tarif en vigueur **au jour de l'utilisation**. A ce jour, la délibération du conseil municipal du 03 avril 2025 prévoit :

- Jusqu'à 40 couverts : 25€ Jusqu'à 80 couverts : 50€
 Jusqu'à 100 couverts : 65€ Jusqu'à 120 couverts : 75€

Mairie 5 Grande Rue 21910 BARGES
03.80.36.61.02- secretariat@barges.fr

Les tarifs de la location, de l'électricité et de la vaisselle sont révisables chaque année par délibération du conseil municipal.

Pièces à fournir :

- Attestation d'assurance responsabilité civile **au nom du demandeur qui précise les dates de la location et le lieu**
-Vérifier la validité de l'assurance à la date de la location. Au besoin, fournir au plus tard 15 jours avant la date de la location, l'attestation d'assurance mise à jour.
- Adresse de la salle : « Espace de rencontre et de loisirs de Barges, En Vougeot, 21910 Barges).
- Photocopie de la carte d'identité ou récépissé de la déclaration en préfecture pour les associations
- Chèque acompte 30% libellé à l'ordre du trésor public **et au nom du demandeur de**
Les espèces ne sont pas acceptées.
- Fiche vaisselle complétée (15 jours avant)
- Caution de 2000 € à l'ordre du trésor public et au nom du demandeur
- Justificatif de domicile pour les habitants de Barges

Les clés vous seront remises par le personnel communal en charge de la gestion du préau et de l'ERL. A cet effet, vous devez contacter le secrétariat (03.80.36.61.02) deux semaines avant la date de la location pour prendre rendez-vous.

Aucun objet ne devra être déposé dans les lieux avant la remise des clés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

J'accepte les conditions du règlement joint. J'atteste sur l'honneur ne pas sous-louer l'espace de rencontre et de loisirs pour des personnes extérieures à la commune.

LE LOCATAIRE,
Porter la mention "lu et approuvé"
Dater :

LE MAIRE,